



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Direction des Examens
et Concours

DEC 2

Le Recteur de l'académie de Toulouse

- Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- Vu l'arrêté du 15 mai 2020 portant adaptation des épreuves des concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ouverts au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles stagiaires ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Le jury du **concours externe public spécial langue régionale** de recrutement de professeurs des écoles, **session 2020**, ouvert dans l'académie de Toulouse, est constitué comme suit :

PRESIDENT, représentant Monsieur le Recteur :

Madame **Armelle FELLAHI**, Inspectrice d'académie - Directrice académique des services départementaux de l'Education nationale de l'Aveyron

VICE-PRESIDENTS :

Monsieur **Thierry AUMAGE**, Inspecteur d'académie – Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées

Monsieur **Mathieu BLUGEON**, Inspecteur d'académie – Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale du Gers

Monsieur **Jérôme BOURNE BRANCHU**, Inspecteur d'académie – Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale du Tarn

Monsieur **Jean-Luc DURET**, Inspecteur d'académie - Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale de l'Ariège

Monsieur **Xavier PAPILLON**, Inspecteur d'académie - Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale du Lot

Monsieur **Pierre ROQUES**, Inspecteur d'académie - Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale du Tarn-et-Garonne

Monsieur **Mathieu SIEYE**, Inspecteur d'académie - Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale de la Haute-Garonne

MEMBRES DU JURY :

Monsieur Didier AGAR, IA-IPR d'Occitan, Rectorat de Toulouse
Madame Nathalie BADORC, IEN, Circonscription de Castelginest
Monsieur Jean-Michel BOZZATO, Professeur certifié de Mathématiques, Collège les Chalets, Toulouse
Madame Christel BROCARD, Maître contractuelle agréée de Lettres Modernes, Lycée Le Caousou, Toulouse
Madame Laurence CICLAIRE, IA-IPR de Lettres, Rectorat de Toulouse
Monsieur Jean-Marc CHAUSSARD, IEN, Circonscription de Rieux Volvestre
Monsieur Bruce DESILVE, Professeur agrégé de Lettres Classiques, IA-IPR faisant fonction de Lettres
Madame Anne FAURIE-HERBERT, IA-IPR de Lettres, Rectorat de Toulouse
Monsieur Bruno LAGARRIGUE, Professeur certifié de Mathématiques, Collège Gambetta, Rabastens
Madame Sylvaine MAILHO, IEN, Circonscription de Villefrance de Lauragais
Madame Sylvie MEISSE, IEN, Circonscription de Toulouse Sud
Madame Martine RAYNAL, IA-IPR de Mathématiques, Rectorat de Toulouse
Madame Marie-Paule SAISSAC, Conseillère pédagogique, Circonscription HG 22, Toulouse
Madame Mihaela VIERU, Professeure certifiée de Lettres Modernes, Collège Germaine Tillion, Aussonne

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le **22 JUIN 2020**

Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie

Vincent DENIS